

Schémas de comptage

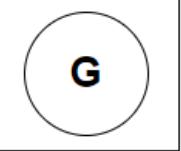
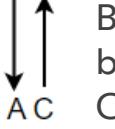
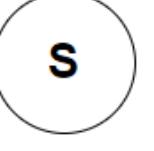
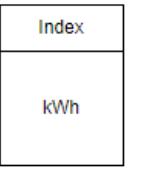
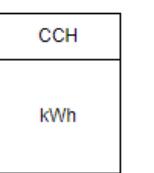
Pour installations avec production
et autoconsommation

Version du 01 janvier 2026



Lexique des symboles

Schémas de comptage pour installations de production et de consommation propre

	IPE (installation de production d'électricité)		Consommateur		Flux d'énergie (réf. AES MRCP) A = Production nette B = Consommation finale b = Consommation finale d'un membre/dissident C = Besoins propres (services auxiliaires de productions) D/d = Consommation propre totale/individuelle (autoconsommation) E = Excédent (injection dans le réseau) F = Consommation totale (Besoins propres & consommation finale) G/g = Part consommée en provenance du réseau (facturé) H = Décharge de l'unité de stockage I = Recharge de l'unité de stockage <i>En italique, les valeurs sont calculées</i>
	Services auxiliaires (besoins propres, exempt du timbre)		Raccordement au réseau		
	Unité de stockage				
	Compteur en relevé d'index				
	Compteur par courbe de charge et transmission automatique par ligne informatique fournie par le producteur ou MODEM GPRS		DSF (DéTECTEUR de Sens de Flux) Matériel qui permet de détecter le sens du flux d'énergie (allemand : EnFluRi) pour autoriser ou non la charge/décharge de l'unité de stockage du réseau		
			Au vu des différents cas de figure et des modifications de la législation à venir, un emplacement de réserve pour un appareil de mesure est fortement recommandé		

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en //	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA	
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2
	B3	B4	B5

Remarque importante :

Les schémas représentent un mode de fonctionnement et ne doivent en aucun cas être considérés comme des schémas de câblage.

Les coupe-surintensités et interrupteurs liés à la sécurité doivent être installés selon les NIBT et PDIE.



Définitions

Modes de fonctionnement de l'unité de stockage

Variante d'usage	Compteur GRD obligatoire dédié au stockage	Charge depuis l'IPE	Charge depuis le réseau	Décharge vers le réseau	Remboursement du timbre possible	Variante recommandée pour service système	Programmation du DSF ¹ obligatoire	Commentaire
B0	-	-	-	-	-	-	-	
B1	**	X	-	-	-	-	X	Schéma usuel recommandé
B2	**	X	-	X	-	-	X	
B3	**	X	X	-	-		X	
B4	**	X	X	X	-	X	-	
B5	X	X	X	X	X	X	-	

1 : Le détecteur de Sens de Flux (DSF) d'une unité de stockage est traité par une unité de contrôle qui permet d'optimiser l'installation.

** Cas particulier en multi-production : installation d'un compteur dédié nécessaire à la séparation des besoins propres.

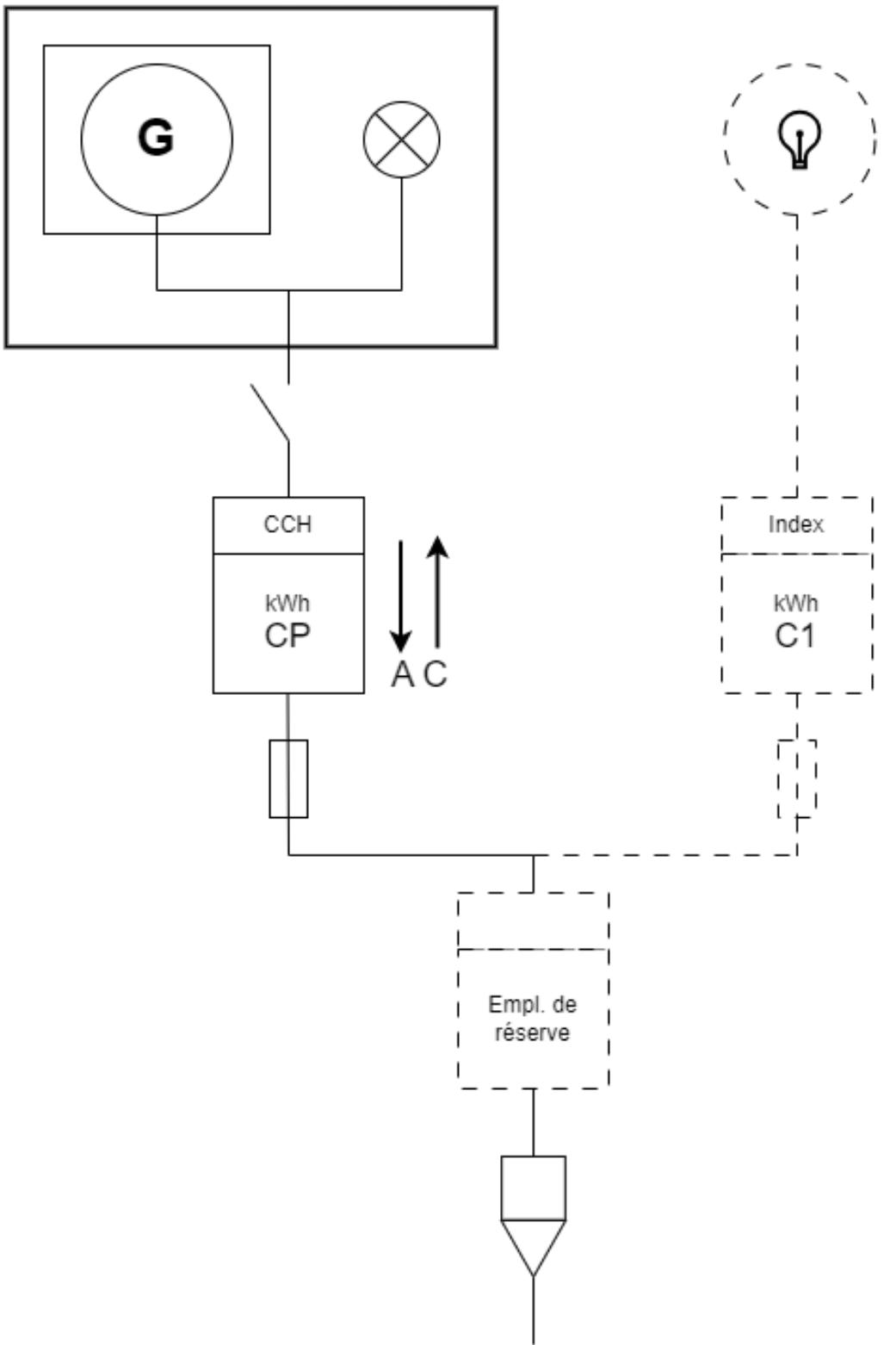
Il est recommandé de prévoir un emplacement de comptage dédié à l'unité de stockage pour toutes évolutions futures.

Pour tout autre mode de fonctionnement, **une autorisation d'exploitation** doit être obtenue auprès du GRD.

Schémas de comptage

IT.P.2.B0 : Injection totale ≤ 30 kVA

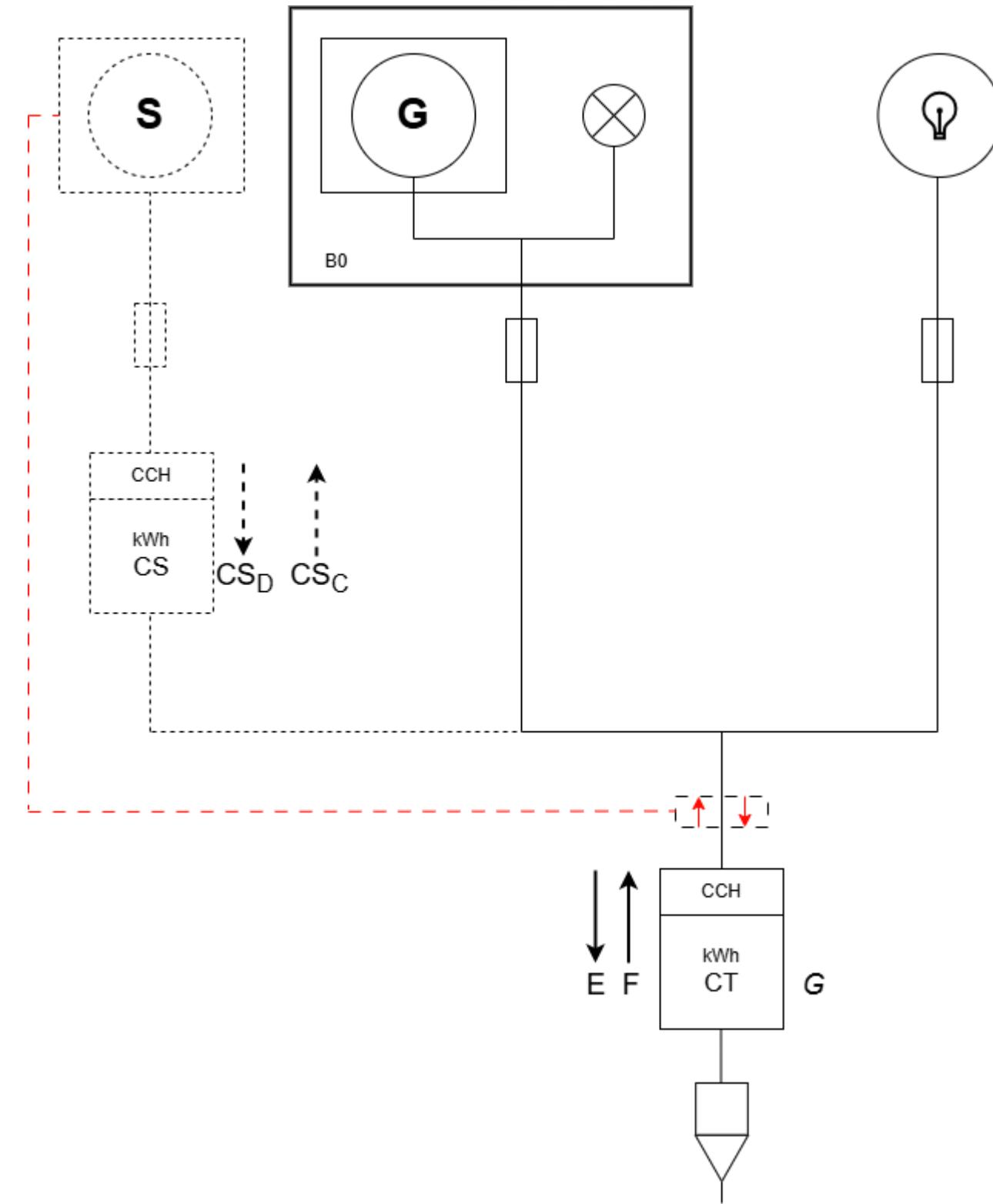
IT.P.3.B0 : Injection totale > 30 kVA



IPE et Consommateur font l'objet de relations contractuelles séparées	
IPE	Consommateur
Frais d'installation unique	
Abonnement(s) mensuel(s)	
Envoi mensuel Garanties Origine compris	Selon plan tarifaire.
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en parallèle
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2
	B3	B4	B5

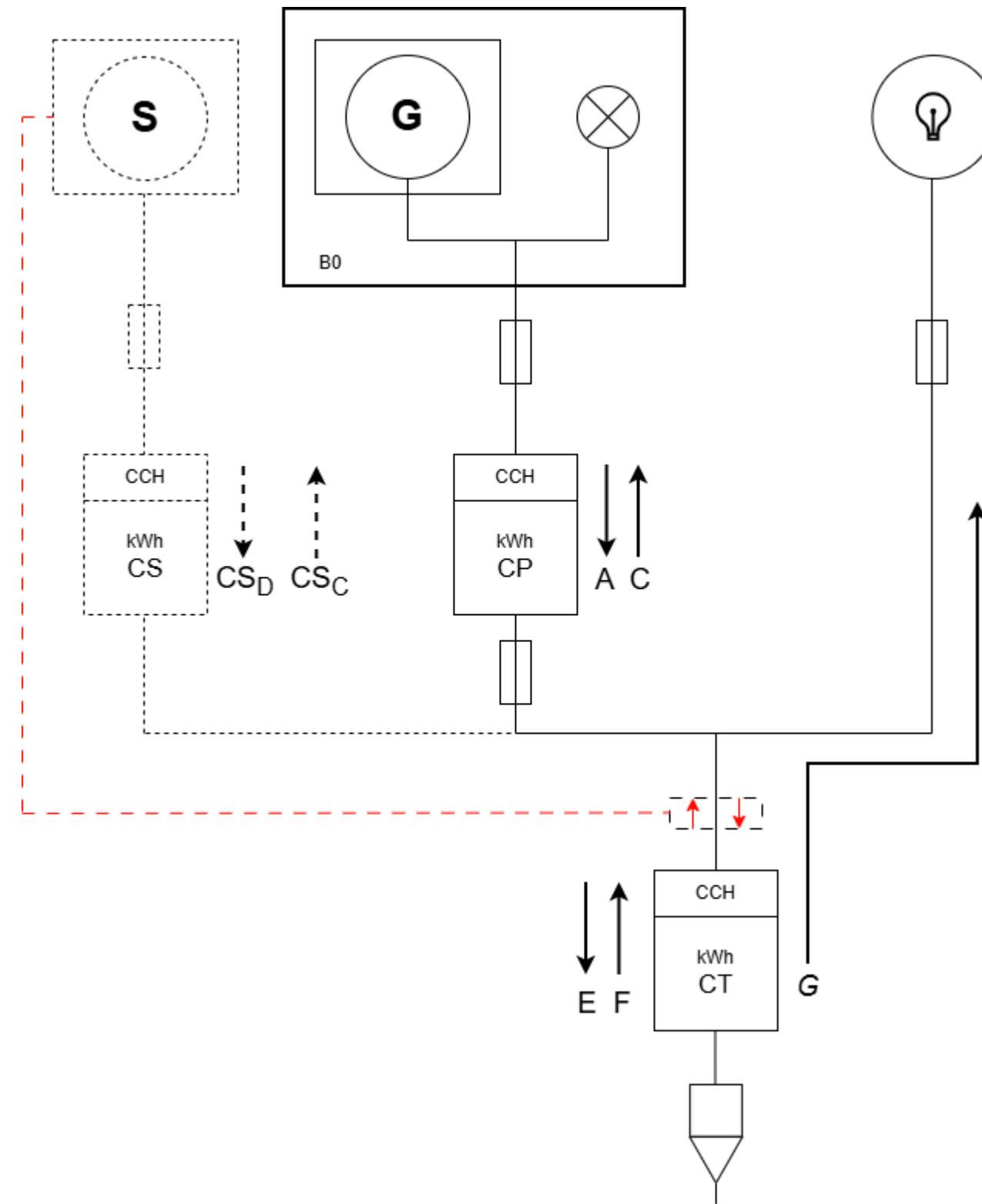
AC.I.S.2.Bx : Autoconsommation individuelle ≤ 30 kVA



Frais d'installation unique	
Frais de mutation (LP = 3.101)	
Abonnement(s) mensuel(s)	
Selon plan tarifaire.	
Envoie mensuel Garanties Origine compris	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective		
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle		
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA		
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3 B4 B5

AC.I.S.3.Bx : Autoconsommation individuelle > 30 kVA

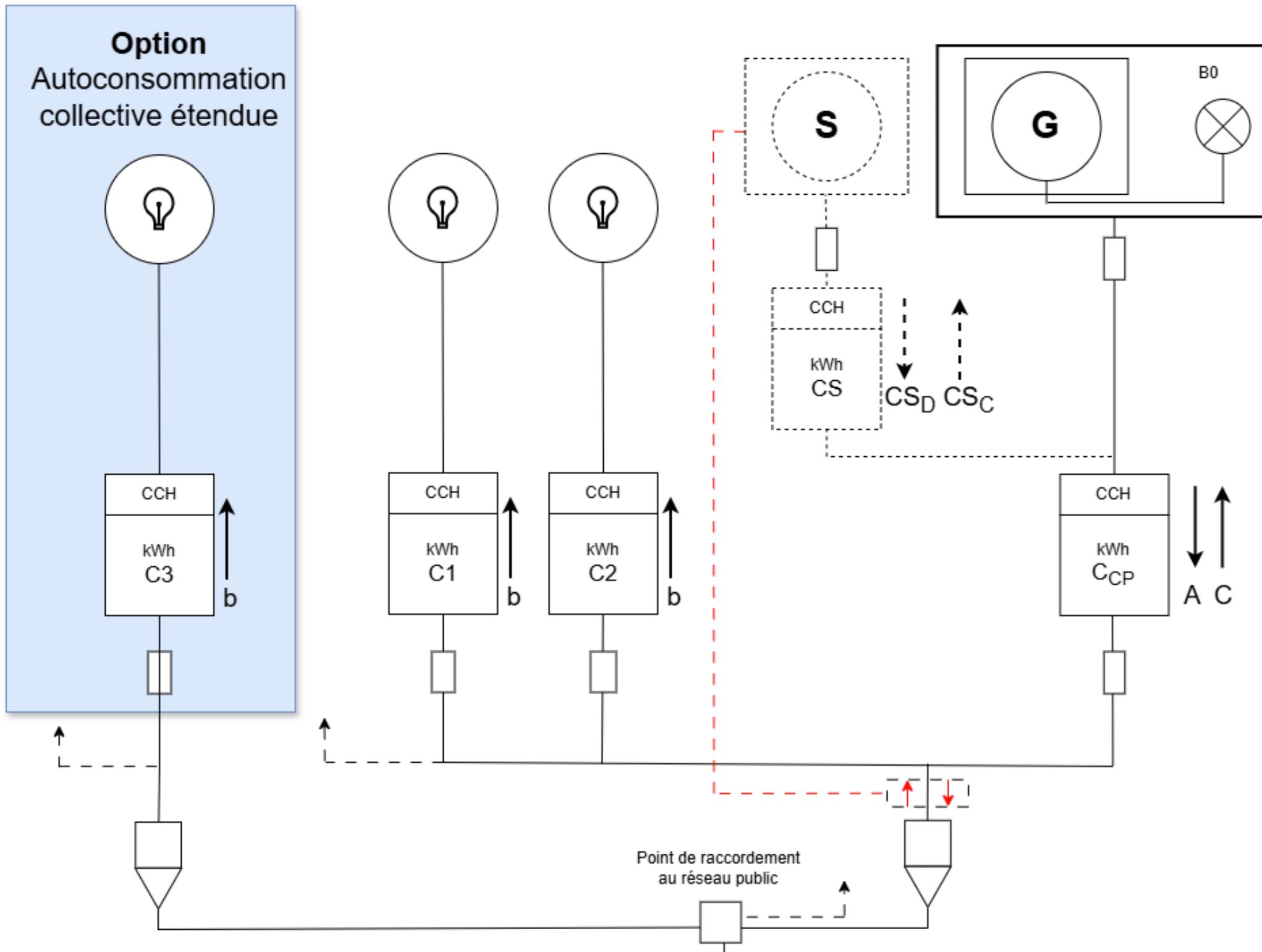


IPE et le consommateur font l'objet d'une seule relation contractuelle	
IPE	Consommateur
Frais d'installation unique	
Frais de mutation (LP = 3.101)	
Abonnement(s) mensuel(s)	
Envoi mensuel Garanties Origine compris	Selon plan tarifaire.
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA	3 = > 30 kVA	
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2
	B3	B4	B5

* se reporter au tableau de la page 3

AC.C.P.Bx – Variante 1 : Communauté d'autoconsommateur (CA) 1/3



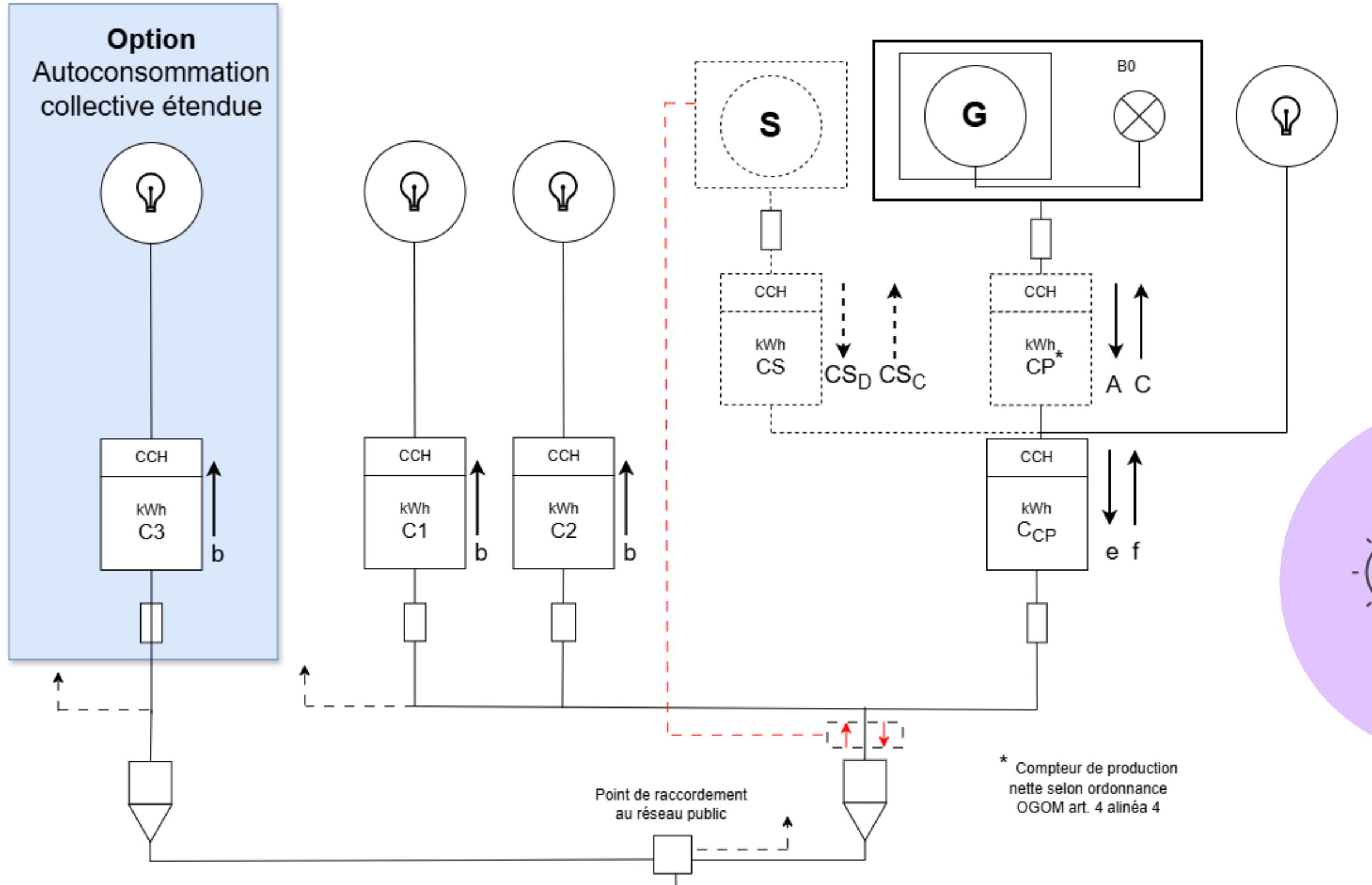
Les variantes 1 et 2 ne peuvent pas être combinées.

Variante 1 : Avec compteur dédié à la production

Plusieurs productions sont autorisées dans la communauté et l'excédent des productions sera rémunéré au représentant chargé de créditer le produit de la production à chaque producteur. L'usage d'une unité de stockage est permis uniquement dans le cas où une seule production est présente. Le stockage n'est possible que pour les variantes B1, B2 et B3



AC.C.P.Bx – Variante 2 : Communauté d'autoconsommateur (CA) 2/3



Les variantes 1 et 2 ne peuvent pas être combinées.

Variante 2 : Avec compteur de consommation propre

Une production unique est autorisée dans la communauté.
Le stockage n'est possible que pour les variantes B1, B2 et B3.

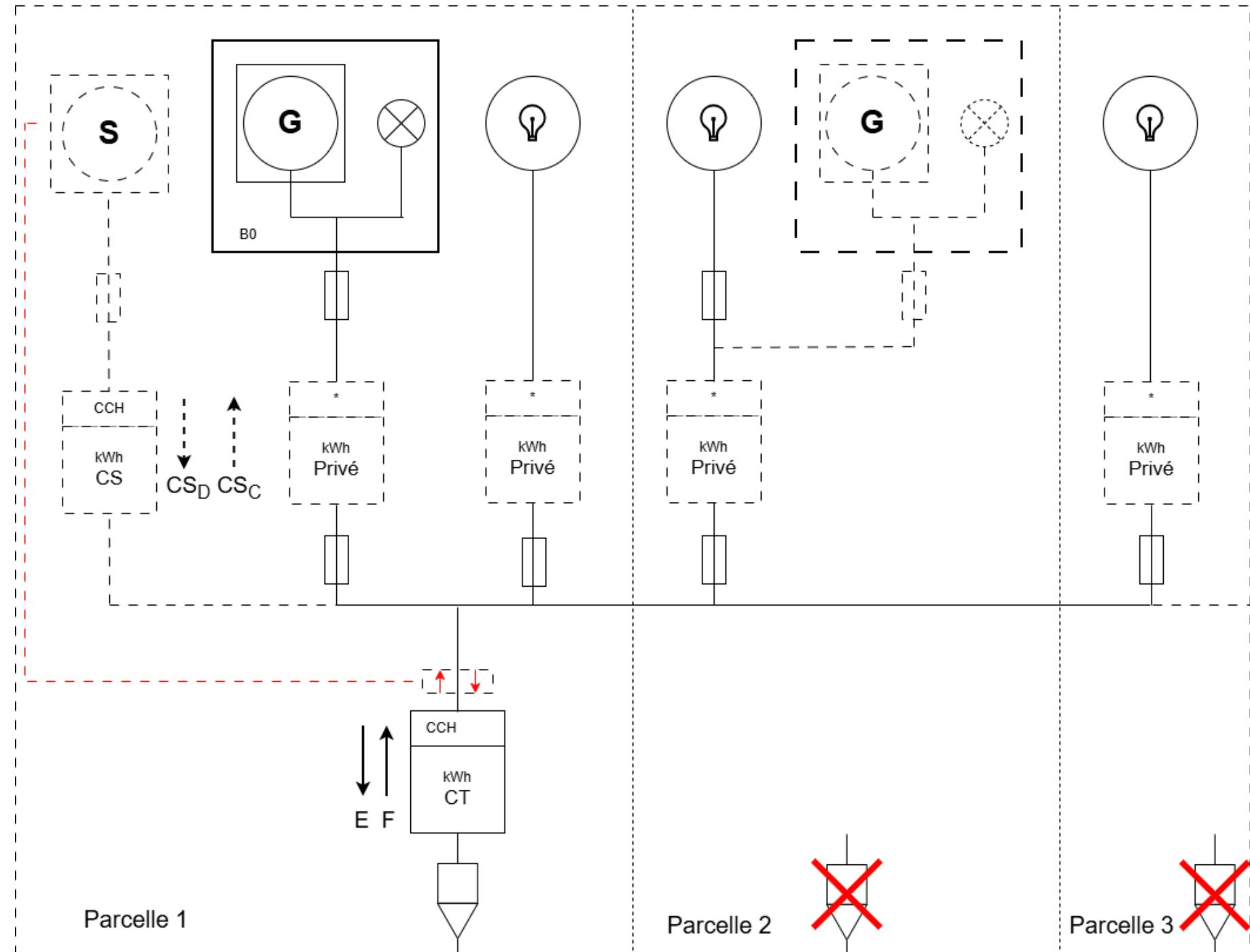
AC.C.P.Bx : Communauté d'autoconsommateur (CA) 3/3



Les compteurs CP et C1,C2, ..., font l'objet de relations contractuelles séparées	
IPE	Consommateurs, membres, C1, C2, ...
Frais d'installation unique	
Comptage BT si variante 1 et P < 30 kVA (LP = 4.207)	Selon plan tarifaire.
Communauté d'autoconsommateur (LP = 4.201)	
Abonnement(s) mensuel(s)	
Communauté d'autoconsommateur	Selon plan tarifaire.
Abonnement pour compteur de production si variante 1 et P < 30kVA (LP = 4.206)	
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement. Envoi mensuel Garanties Origine compris.	

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas				
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement	
SI autoconsommation	I = Individuelle		C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série		P = Comptage en parallèle	
Puissance production	2 = ≤ 30 kVA		3 = > 30 kVA	
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2	B3 B4 B5

R.C.S.2.Bx : Regroupement dans le cadre de la consommation propre (art. 17 LEne) $\leq 30\text{kVA}$



Le compteur CT fait l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement

* Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (OENE)

Si $\Sigma IPE \leq 30 \text{ kVA}$, la mesure des productions est facultative, mais seul l'excédent est valable pour les Garanties d'Origine

Frais d'installation unique

Selon plan tarifaire pour la consommation

Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non-amortissements de ces dernières sont à charge du regroupement.

Le démontage de chaque compteur est facturé (LP = 3.139)

Abonnement(s) mensuel(s)

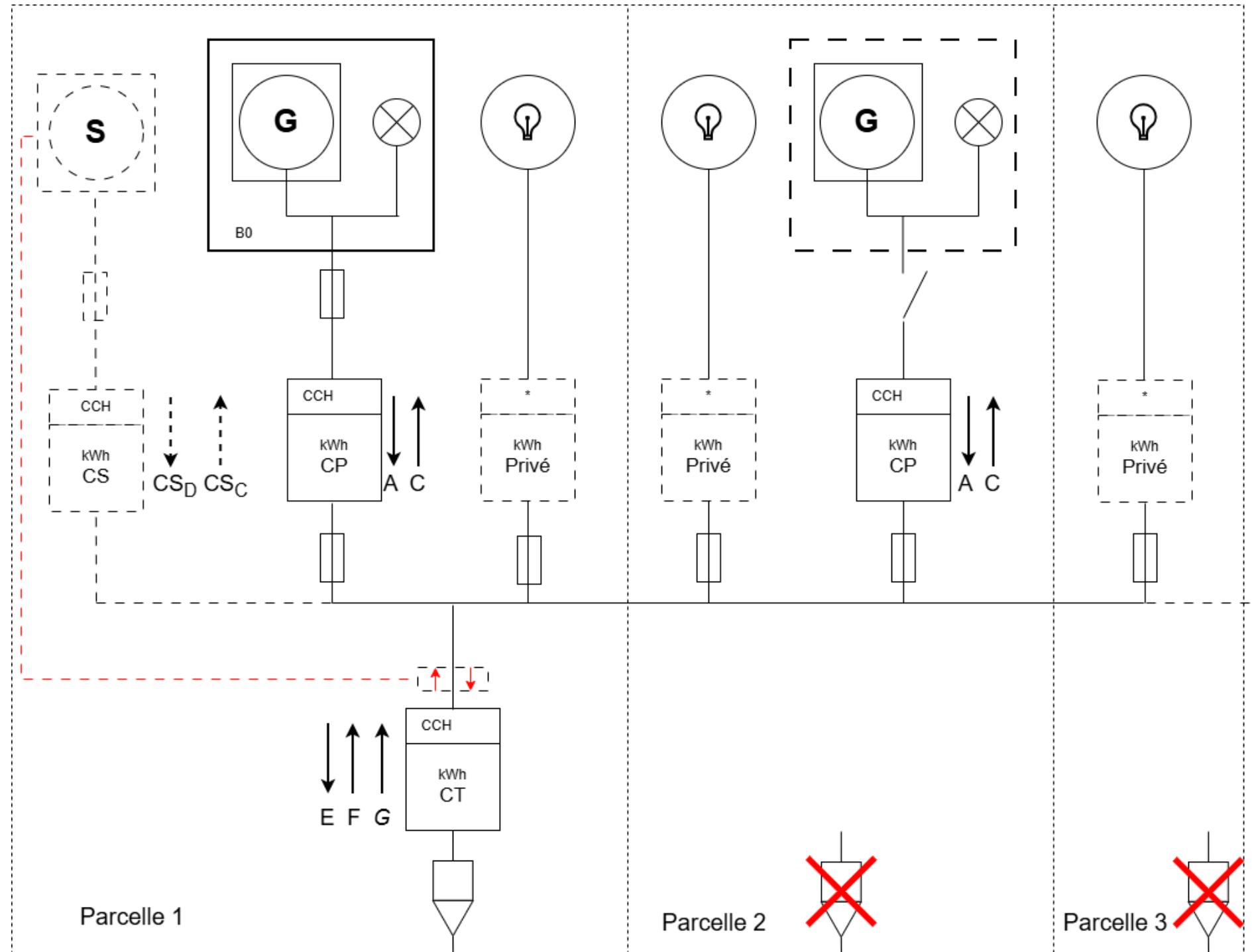
Selon plan tarifaire pour la consommation

Envoi mensuel Garanties Origine compris

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas

Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en //	
Puissance production	2 = $\leq 30 \text{ kVA}$	3 = $> 30 \text{ kVA}$	
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2
	B3	B4	B5

R.C.S.3.Bx : Regroupement dans le cadre de la consommation propre (art. 17 LEne) > 30kVA



Le compteur CT fait l'objet d'une seule relation contractuelle avec le représentant du regroupement

* Pour les compteurs privés, il faut tenir compte de l'article 16 de l'Ordonnance sur l'énergie (Oene)

SI $\Sigma IPE > 30 \text{ kVA}$ CP(s) est obligatoire, tous en CCH

Frais d'installation unique

Selon plan tarifaire pour la consommation

Le démontage des introductions, ainsi que les éventuels non amortissement de ces dernières sont à charge du regroupement.

Le démontage de chaque compteur est facturé (LP = 3.139)

Abonnement(s) mensuel(s)

Selon plan tarifaire pour la consommation

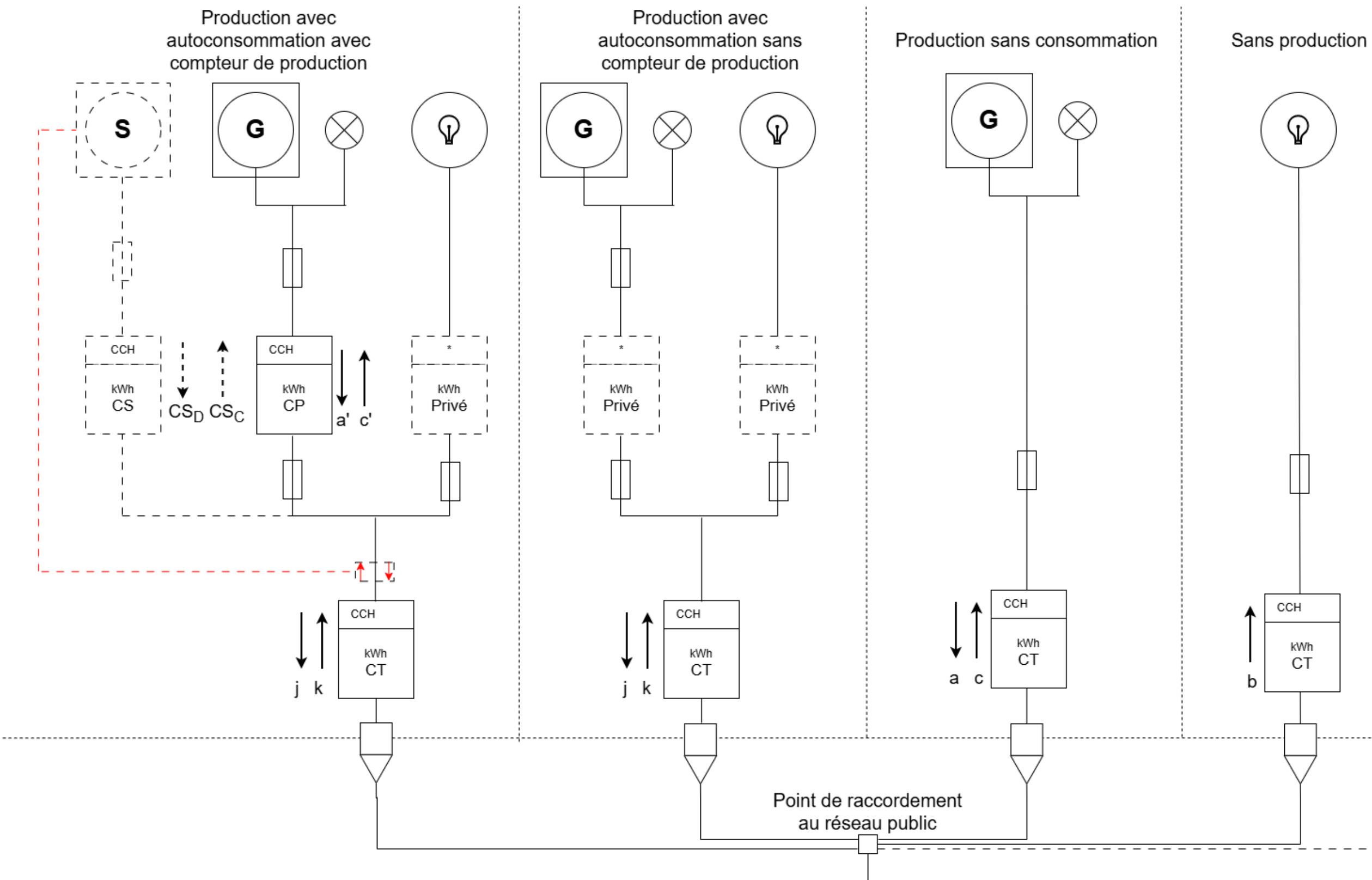
Condition tarifaire pour les besoins propres tarif énergie sans tarif d'acheminement

Envoi mensuel Garanties Origine compris

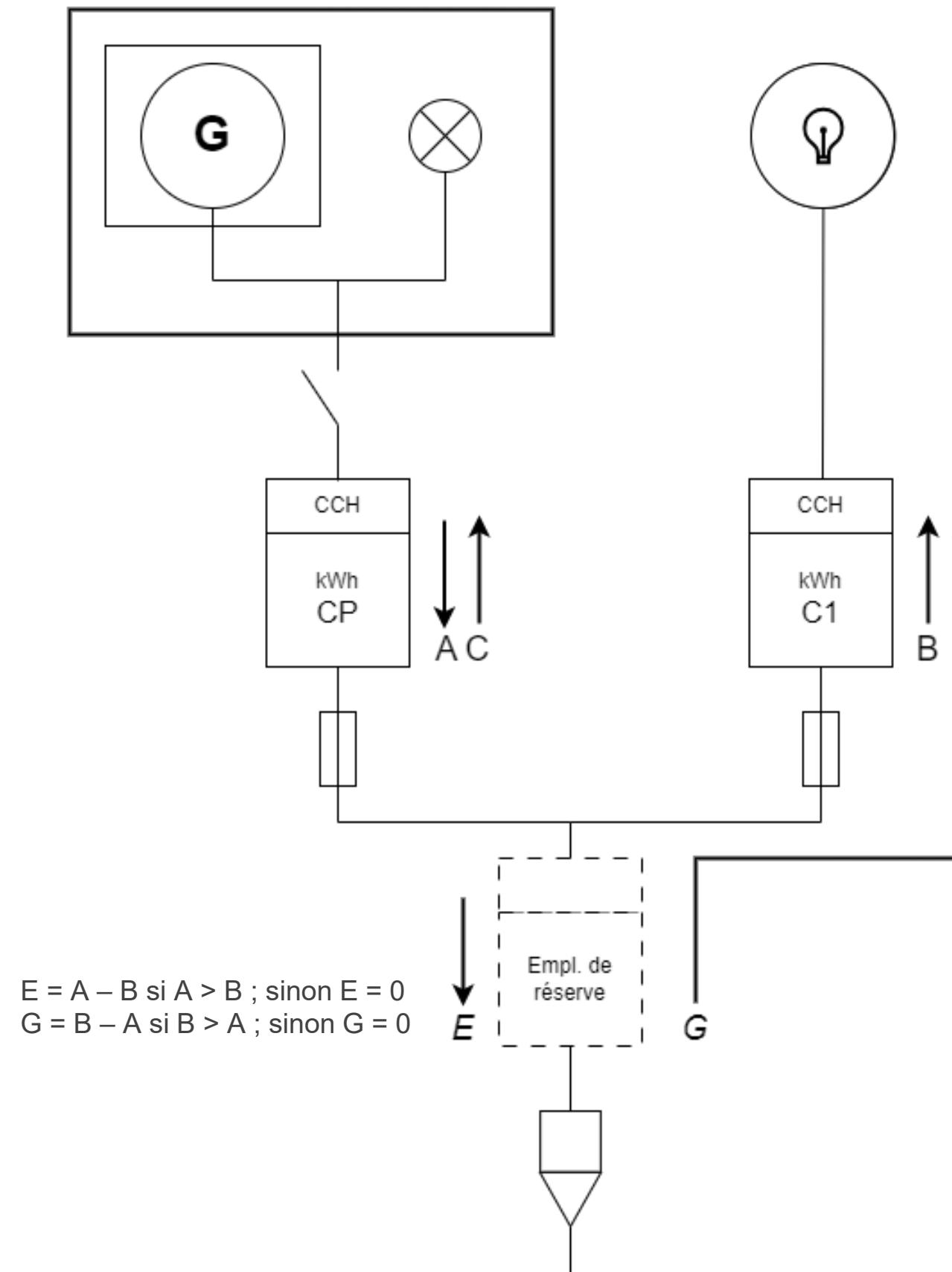
Acronymes utilisés pour le nommage des schémas

Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle	
Puissance production	2 = $\leq 30 \text{ kVA}$	3 = $> 30 \text{ kVA}$	
Stockage (Bx) *	B0	B1	B2
	B3	B4	B5

R.C.P.V.Bx : Regroupement virtuel dans le cadre de la consommation propre (art. 14 OENE)



AC.I.P.3.B0 : Autoconsommation individuelle > 30kVA



- Cette configuration n'est pas possible pour les installations en dessous de 30 kVA. La solution AC.I.S.2.Bx est à mettre en œuvre.
- Cette configuration ne permet pas le stockage d'énergie.



Remarque importante :

Ce schéma entraîne des restrictions, une validation par le gestionnaire de réseau est indispensable avant usage.

Acronymes utilisés pour le nommage des schémas			
Couplage	AC = Autoconsommation	IT = Injection totale	R = Regroupement
Si autoconsommation	I = Individuelle	C = Collective	
Câblage	S = Comptage en série	P = Comptage en parallèle	
Puissance production	2 = \leq 30 kVA	3 = $>$ 30 kVA	
* Stockage (Bx)	B0	B1	B2
		B3	B4
			B5

**Vous ne trouvez pas
le schéma adapté ?**

Contactez-nous par mail :
producteur@romande-energie.ch

Nous vous aiderons à analyser les contraintes techniques et économiques liées à la disposition des compteurs, et trouverons ensemble la solution adaptée.

